

province de Québec ne réclame aucun traitement de faveur en ce qui a trait à ce domaine; elle réclame uniquement ce qui lui appartient de droit et je suis d'avis qu'à ce sujet, le droit d'imposer des taxes devrait être laissé entièrement à la province de Québec, et ce justement pour lui permettre de s'acquitter de l'éducation. On ne doit pas s'étonner de voir que, de plus en plus, la province de Québec veut prendre les devants dans d'autres domaines, car c'est l'inaction d'Ottawa qui l'incite à le faire. Je signalerai ici, en passant, le bill 33 qui a été déposé à la législature de Québec dernièrement. Si Québec a voulu par ce geste servir les intérêts de la province de Québec, c'est justement parce que, dans ce domaine, le gouvernement fédéral n'agit pas selon les intérêts de la province de Québec, non pas au détriment des autres provinces, mais dans l'intérêt de cette province.

Il y a un autre domaine qui me vient à l'idée, au sujet duquel la province de Québec prend de plus en plus une attitude ferme, et c'est celui de la radio d'État. On parle de plus en plus à Québec de créer une société d'État québécoise parce que Radio-Canada dessert mal la province de Québec. J'en sais quelque chose, car mon propre comté, où un certain pourcentage de la population paie d'énormes impôts au gouvernement fédéral, n'est aucunement desservi par la Société Radio-Canada. Au point de vue programmation, je pense que, encore là, le Québec a quelque chose à dire, et il ne serait pas étonnant qu'avant longtemps on apprenne quelque chose à ce sujet-là.

Monsieur le président, je n'ai pas l'intention d'en dire plus long à ce stade de la résolution. Lorsque le bill sera présenté, j'espère que le ministre fera une plus longue déclaration. Et nous aurons l'occasion d'étudier et d'examiner les chiffres que nous a soumis le ministre au cours du débat, hier.

Maintenant, je voudrais, au sujet de la déclaration que le ministre nous a faite, hier, et que je trouve à la page 13682 de la version française du compte rendu, colonne de gauche, que le ministre nous éclaire et nous dise ce qu'il entend par là, quand il dit:

Ce n'est que lorsque le Parlement sera disposé à reconnaître la priorité exceptionnelle de certains programmes provinciaux de dépenses...

Et là, je me demande en quoi le gouvernement fédéral a à reconnaître les décisions de la province de Québec, dans le domaine de l'éducation.

Et il continue:

...que le gouvernement fédéral devra proposer de nouveaux impôts ou une réduction de ses dépenses afin de financer une contribution fédérale à l'égard de certaines dépenses provinciales.

[M. Laprise.]

Monsieur le président, cette déclaration me laisse perplexe et m'inquiète grandement, car je ne crois pas qu'il soit raisonnable que le Parlement d'Ottawa, le gouvernement fédéral, ait quoi que ce soit à dire dans les décisions d'une province, ou de la province de Québec, en matière d'éducation. J'espère que le ministre nous donnera des éclaircissements à ce sujet-là.

(Traduction)

**M. Orlikow:** Monsieur le président, les membres de notre parti et moi-même sommes extrêmement déçus que la Chambre soit saisie, ici et dans le projet de résolution que nous aborderons bientôt, d'un projet du gouvernement fédéral d'abandonner un aspect toujours plus important de la formation de la main-d'œuvre dans le domaine de l'enseignement technique et professionnel, même si tout indique, dans bien des régions du Canada, que le gouvernement fédéral doit s'occuper de plus en plus de l'éducation et de la formation de la main-d'œuvre pour assurer le meilleur rendement possible de ce capital humain.

Je dois avouer que je ne comprends absolument rien à cette décision du gouvernement fédéral. Tous les organismes, publics et privés, qui ont étudié le problème, ont recommandé aux gouvernements du Canada et des provinces, ainsi qu'aux Canadiens, d'accorder plus d'attention à la formation technique et professionnelle et de tâcher d'amener plus de jeunes à suivre les cours. En dépit de tout cela, en dépit des résultats assez impressionnants du programme lancé par l'ancien gouvernement sous la direction de l'ancien ministre du Travail, l'actuel député d'Ontario, et malgré l'expansion que le présent gouvernement a su donner avec succès au programme—et si ce programme a échoué c'est seulement qu'on ne l'a pas assez élargi—le gouvernement actuel décide de passer la main.

Il est vrai qu'on promet aux provinces des points de pourcentage additionnels de l'abattement d'impôt sur le revenu pour qu'elles ne changent rien à la situation actuelle, ce qui répond aux désirs du gouvernement. Le gouvernement fédéral a dépensé des sommes considérables dans ce domaine. J'ai reçu du ministère du Travail un tableau qui indique les immobilisations pour la formation technique et professionnelle d'avril 1961 au 31 mars 1966 aux termes de l'accord conclu par les gouvernements fédéral et provinciaux. Le gouvernement fédéral a dépensé un peu plus de 620 millions de dollars par année. L'Ontario a reçu 300 millions; le Québec, en dépit des craintes de certains députés des deux côtés de la Chambre quant à l'aspect constitutionnel de l'affaire, 117 millions; la